

ANS DIS
SASU au capital de 1 000 €
19 Rue Gourmond 28 220 CLOYES SUR LE LOIR
RCS CHARTRES 799 816 525

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf juillet

Au siège social, l'actionnaire unique Abdelkébir NAASSE de la société ANS DIS société d'actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 €, statue en assemblée générale ordinaire à 18 h 30

Est présent et a signé le présent procès-verbal :

- Monsieur NAASSE Abdelkébir

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel, la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Monsieur NAASSE Abdelkébir président, actionnaire unique

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion
- approbation du bilan au 31 décembre 2024
- quitus du président pour sa gestion de l'exercice au 31 décembre 2024
- questions diverses
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
- le rapport de gestion établi par le président
- le texte de projet des résolutions qui seront soumis à l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 établis par la présidence.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'il lui a été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour la clôture au 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AN

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice soit 3 332.73 € de la manière suivante :

- Report à nouveau 3 332.73 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution n'a été faite au cours des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président et associé unique

CLOYES SUR LE LOIR le 19 juillet 2025
Le Président Abdelkébir NAASSE



Conforme à l'original
[Signature]

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise					ANS DIS - SIREN : 799816525					Néant ☐																								
Durée de l'exercice en nombre de mois					12					Durée de l'exercice précédent					12																			
										Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le																			
										31/12/2024					31/12/2023																			
ACTIF					Brut					Amortissements-Provisions					Net					Net														
					1					2					3					4														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010					012																								
	Immobilisations incorporelles - Autres				014					016																								
	Immobilisations corporelles				028					1 000					030					319					681									
	Immobilisations financières (1)				040					50					042										50					50				
	TOTAL I (5)				044					1 050					048					319					731					50				
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050					052																								
	Stocks marchandises				060					062															2 488									
	Avances et acomptes versés sur commandes				064					066																								
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068					070																								
	Créances autres (3)				072					197					074										197					93				
	Valeurs mobilières de placement				080					082																								
	Disponibilités				084					1 906					086										1 906					10 656				
Charges constatées d'avance				092					094																									
TOTAL II				096					2 103					098										2 103					13 237					
TOTAL GENERAL (I + II)				110					3 153					112					319					2 834					13 287					
PASSIF										Exercice N NET										Exercice N-1 NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120					1 000					1 000														
	Ecart de réévaluation									124																								
	Réserve légale									126					100					100														
	Réserves réglementées									130																								
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...				131					132					7 013					7 013														
	Report à nouveau									134					-3 120					-2 773														
	Résultat de l'exercice									136					-3 333					-347														
	Subventions d'investissement									137																								
	Provisions réglementées									140																								
TOTAL I									142					1 660					4 993															
Provisions pour risques et charges									TOTAL II					154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés									166																								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169					172																								
	Comptes courants d'associés									173					1 174					8 294														
	Autres dettes									175																								
Produits constatés d'avance									174																									
TOTAL III									176					1 174					8 294															
TOTAL GENERAL (I + II + III)									180					2 834					13 287															
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an				193					(4)					Dont dettes à plus d'un an				195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an				197					(5)					Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice				182														
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs				199					(5)					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice				184														

Conforme à l'original

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC

Désignation de l'entreprise ANS DIS - SIREN : 799816525										☐							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024	N-1 clos le 31/12/2023						
Ventes de marchandises				209		210		2 800		17 064							
Production vendue biens		dont export et livraisons intracomunitaires		215		214											
Production vendue services				217		218											
Production stockée						222											
Production immobilisée						224											
Subventions d'exploitation reçues						226											
Autres produits						230											
						232		2 800		17 064							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		194		13 394							
Variation de stock (marchandises)						236		2 488		1 850							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238											
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240											
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier		242		2 864		1 818							
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		268		350							
Rémunérations du personnel						250											
Charges sociales						252											
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		319									
Dotations aux provisions						256											
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262											
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260													
						264		6 133		17 412							
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270		-3 333		-348							
Produits financiers		(III)				280				1							
Produits exceptionnels		(IV)				290											
Charges financières		(V)				294											
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300											
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348													
Impôts sur les bénéfices		(VII)				306											
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310		-3 333		-347							
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2							
										312		314		3 333			
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316											
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318											
		Provisions non déductibles				322											
		Impôts et taxes non déductibles				324											
		Divers d'intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330							
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251							
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998									
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997							
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342							
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989									
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138									
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344									
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993									
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992													
		Créance report en arrière du déficit						346		350							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648									
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641									
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990									
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354		3 333	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356					
Déficits antérieurs reportables										3 120				360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372		3 333	